

Mme Gueux Danièle  
Monsieur Rabut André  
Monsieur Burnichon Gilbert

Monsieur Collangelet David  
Mme THinet Sandrine  
Mme Joséphine FAURE

ABSENT ETUSÉ : M Robert Guerat.

- En application du décret n° 2000-815 du 25 Août 2000 Relatif à l'aménagement des heures dans la fonction publique de l'Etat ;

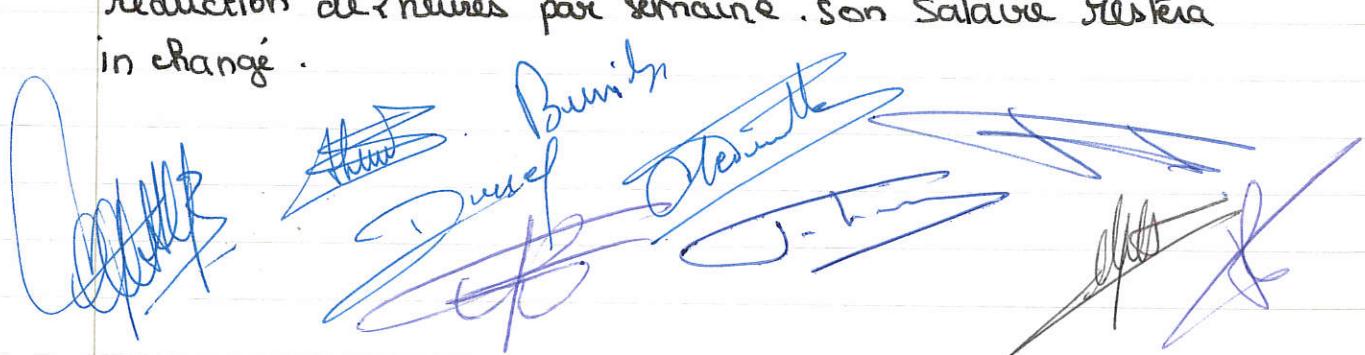
2002  
Prefecture de  
re.

Considérant que Monsieur Darmet effectuerait 19h30 par semaine, réparties comme suit :

Lundi 4h  
Mardi 4h  
Jeudi 7h30  
Vendredi 4h.

Le conseil Municipal décide que :

A Partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2002, Monsieur Darmet bénéficiera d'un lundi de repos toutes les 2 semaines, soit l'équivalent d'une réduction de 8 heures par semaine. Son salaire restera inchangé.



d'An deux mille un et le vingt-huit décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Coassy Bruno, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Présent :